

RENCONTRE DES ASSOCIATIONS DE MODÉLISME DE TROIS PAYS ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE

Article original en allemand sur le site de la FSAM

(<http://www.modellflug.ch/news.aspx?contid=10527&lang=FR>)

L'objectif de la réunion était de procéder à un échange de vues sur l'interprétation et l'application de la nouvelle législation de l'UE afin de garantir que les pilotes d'avions miniatures puissent continuer à voler dans nos trois pays sans bureaucratie supplémentaire ni restrictions inutiles. L'objectif de la réunion était également de discuter des options pratiques pour que les membres de nos associations puissent continuer à voler dans nos trois pays dans les mêmes conditions que les membres des associations de ces pays.

Les fédérations participantes se sont déclarées satisfaites que les activités des fédérations et la coopération entre elles aient permis d'apporter d'importants changements au projet de législation communautaire. Par conséquent, la nouvelle législation de l'UE est un compromis avec lequel nous pouvons travailler.

Toutes les associations participantes ont maintenant entamé des discussions avec leurs autorités nationales sur l'application de la nouvelle législation communautaire. L'échange de vues sur les stratégies et les obstacles au cours de ces discussions s'est avéré très instructif et utile. Bon nombre des défis auxquels nous sommes confrontés sont semblables. Nous avons tiré des enseignements des approches et des solutions des uns et des autres, ce qui renforcera notre position dans nos discussions avec nos autorités nationales.

Considérant que beaucoup de nos membres se rendent régulièrement dans les pays voisins pour des compétitions, des spectacles aériens, en tant qu'invités ou touristes, nous avons convenu qu'il est important de veiller à ce que ces visiteurs puissent continuer à voler dans les mêmes conditions que les membres de l'association du pays qu'ils visitent. Nous avons discuté de diverses options pratiques pour y contribuer et sommes convenus que la garantie de cet accès sera un élément central de nos stratégies nationales de mise en œuvre des nouvelles règles de l'UE.

Nous avons convenu de poursuivre nos échanges réguliers d'informations et de données d'expérience à l'appui de nos travaux nationaux de mise en œuvre. Nous sommes également convenus de continuer à travailler ensemble pour faire en sorte que les futures lignes directrices de l'UE pour la nouvelle législation continuent à reconnaître et à prendre en compte les besoins des pilotes modèles.

Participants :

German Aero Club e.V. (DAeC)

Association allemande de l'aviation modèle (DMFV)

Aéroclub autrichien (ÖAeC)

Association Suisse de Modélisme (SMV)